



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 15 mai 2024

Présents : Christian DUMAS, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,
Léa DUMAS, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h50

Secrétaire : Maël DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.24.059 – Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 27 mai 2024 - direction de l'Aménagement Du Territoire - Patrimoine et Développement Durable

Christian DUMAS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant ce qui suit :

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des postes pour permettre des avancements de grade.
En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Considérant le départ de l'adjoint au directeur de la Direction Aménagement du Territoire – Patrimoine et Développement Durable (DATPDD) et la nécessité de requalification du poste,

Considérant qu'une procédure de recrutement a été engagée afin de pourvoir le poste laissé vacant,

Considérant le procès-verbal du jury de recrutement et afin de permettre d'assurer le fonctionnement de la Direction Aménagement du Territoire - Patrimoine et Développement Durable et répondre aux missions du service, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer :

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Grade	Quotité du poste %	Poste / missions
Technique	Agent de Maîtrise	C	Agent de Maîtrise Principal	100,00	Coordonnateur Espaces publics et Energies

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois et grade référencés dans le tableau ci-dessus.

Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel recruté en contrat à durée déterminée pour une durée maximale d'un an au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, le niveau de rémunération sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle et basé sur la grille indiciaire du grade correspondant. L'emploi sera accessible selon les conditions de qualifications définies par les statuts.

Après présentation en Commission Générale du 13 mai 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer le poste ci-dessus énoncé à compter du 27 mai 2024 et de modifier le tableau des postes à la même date,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
- de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 27 mai 2024

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 24 mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

27 MAI 2024
27 MAI 2024

27 MAI 2024



Le Maire

Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_059
Objet :	Création d'un poste d'agent de maitrise principal à temps complet à compter du 27 mai 2024 - direction de l'Aménagement Du Territoire - Patrimoine et Développement Durable
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - Création de poste et suppression
Identifiant unique :	045-214501694-20240524-DL_24_059-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240524-DL_24_059-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.059 – RH - Création poste agent maitrise principal à tps complet à cpter du 27 mai 2024 - direction ADT.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240524-DL_24_059-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	335.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 mai 2024 à 16h31min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mai 2024 à 16h31min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 mai 2024 à 16h31min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 mai 2024 à 16h31min39s	Reçu par le MI le 2024-05-27